

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 30/11/2021      Date d'affichage :

<b>Nombre de</b>
<b>Conseillers :</b>
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Le sept décembre de l'an deux mil vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

**Etaient présents :** BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, GAT Nicolas, VERNET Sébastien, KHOUNI Jamila, VIDAL Carine, MOUTON Josiane, CLAUZIER Manon, AMBLARD Gilles.

**Etaient excusés :** BASSET Anselme, SABOT Nicolas.

**Secrétaire de Séance :** GAT Nicolas

**OBJET : AMORTISSEMENT COMPTE 2041582**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon le tome 1 de l'instruction M14, les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées au compte 204xxx conformément à l'article L-2321-2 28\* du CGCT.

Il convient donc de déterminer la durée d'amortissement pour ce compte. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTTE** la proposition du Maire qui fixe à 10 ans la durée d'amortissement des biens mandatés au compte 2041582.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Sébastien VERNET

